

REVISION ANNUELLE DES HANDICAPS 2010

Dans le système de handicap en vigueur chez nous, le handicap reflète votre capacité optimale mais pas ce que vous pouvez faire à chaque parcours. C'est pourquoi la Fédération a décidé d'appliquer à la révision annuelle (Annual review) un modèle mathématique mis à la disposition des clubs dès 2010.

Situation du handicap

Un petit exercice devrait d'abord vous permettre de situer votre handicap actuel en fonction de votre catégorie de handicap. Pour ce faire, il "suffit" de comparer la moyenne de la meilleure moitié de vos scores Stableford (ABHSS - Average Better Half Stableford Scores) d'une année avec un chiffre fixe (calculé par les statisticiens du système) et portant le ravissant nom de EMSS (Expected Mean Stableford Score = moyenne de Score Stableford attendue) que l'on trouve dans le tableau ci-dessous.

La moyenne attendue est très logiquement plus exigeante pour les joueurs ayant un petit handicap que pour les joueurs ayant un handicap élevé.

Handicap	>= 2.4	2.5-5.4	5.5-9.4	9.5-13.4	13.5-18.4	18.5-26.4	26.5-36
<i>EMSS</i>	34	33	32	31	30	29	28

Comment fonctionnera la révision annuelle ?

1. Vous êtes remonté.

Prenons un joueur ayant 11 de handicap (EMSS = 31). Si ses six meilleurs scores sont 27, 25, 24, 28 et 36, sa moyenne est de 28,2 (169/6) et donc inférieure à l'EMSS. Son handicap est trop bas et il devrait être remonté lors de la révision annuelle des handicaps de 31 - 28,2 = 2,8 mais il ne sera remonté de 2 suivant le tableau ci-dessous du "Maximum Increase".

Handicap	I	II	III	IV	V
Category	> 4.4	4.5-11.4	1.5-18.4	18.5-26.4	26.5-36
<i>Max. Increase</i>	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0

2. Vous ne bougez pas.

Le même joueur avec 11 de handicap (EMSS = 31). Si ses six meilleurs scores sont 35, 36, 37, 38 et 36, sa moyenne est de 36,0 (216/6) et donc supérieur à l'EMSS. Mais il ne suffit pas de comparer cette moyenne à l'EMSS, il faut aussi la comparer avec le chiffre inférieur de la buffer zone du joueur (34 pour sa catégorie) majoré de 5 (soit 39) (tableau ci-dessous). Le joueur ne sera donc pas coupé et son handicap sera confirmé.

Handicap	I	II	III	IV	V
Category	> 4.4	4.5-11.4	11.5-18.4	18.5-26.4	26.5-36
Buffer zone	35-36	34-36	33-36	32-36	31-36
<i>Lower Limit</i>					
B. Zone + 5	40	39	38	37	36
<i>Max. Reduction</i>	1,0	1,5	2,0	2,5	3,0

3. Vous êtes coupé.

Toujours le même joueur ayant 11 de handicap. Si ses six meilleurs scores sont 43, 38, 40, 37, 40 et 42, sa moyenne est de 40,0 (240-6) donc supérieur à 31 et en outre à l'autre pivot (la limite inférieure de sa buffer zone + 5) soit 39 en l'espèce. Son handicap devrait être revu à la baisse (-1) lors de la révision annuelle.

QUELS JOUEURS ENTRENT EN LIGNE DE COMPTE?

Tous les joueurs avec max. de 36 de handicap, ayant joué au moins 4 "Qualifying Compétitions" en 2009. Par "Qualifying" on entend des compétitions belges, des Extra Day Scores (cartes annoncées au départ au secrétariat) ainsi que des tournois à l'étranger.

LE JOUEUR, Á-T-IL UN DROIT DE RECOURS?

Il pourra s'adresser au comité de handicap; ensemble, et sur base des chiffres, ils débattront au cas par cas.

Si vous êtes curieux de savoir si votre handicap bougera en ce début 2010, faites l'exercice - à l'aide des petits tableaux ci-joint - en consultant votre historique.

A VOS CALCULETTES !!

Le Capitaine